



L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le onze janvier, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CAMUS Isabelle à CHEMINAL Joëlle ; de GERNAIS Benjamin à Pochat-Baron Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MACHERAT Martial à STAROPOLI Michel ; de VAUR Florence à LAVERRIERE Magali

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

| |
|------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 26 |
| Présents : 21 |
| Représentés : 5 |
| Votants : 26 |

Délibération n° D2023_002 – FINANCES

Attribution d'une subvention à la Mission Locale Faucigny Mont-Blanc pour 2023

Vu la demande de soutien financier de la Mission locale Faucigny Mont-Blanc à hauteur de 1,20 € par habitant ;

La mission locale accompagne les jeunes de 16/25 ans pour la mise à l'emploi des moins qualifiés du territoire, mais également dans les domaines du logement, de la santé et de l'insertion ; 17 jeunes de Viuz ont bénéficié du soutien de la mission locale en 2022, essentiellement sur des questions d'emploi, et de formation.

Il est proposé que la Commune participe financièrement au fonctionnement de la Mission locale à hauteur de 1,20 €/habitant, soit 5 407,20 € pour l'année 2023.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention à la Mission locale jeunes Faucigny Mont-Blanc d'un montant de 5 407,20 € pour l'année 2023 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

| | | |
|-----------------------------|------------|----|
| VOTE | POUR | 26 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |
| Adopté à l'unanimité | | |

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal Pochat-Baron

Le secrétaire de séance
Gérald Milesi

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 25/01/23
Publication en ligne le 26/01/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD